

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 20 Mars 2025

Délibération n°20250320_13

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 45

Suppléants : 2

Pouvoirs : 11

= **VOTANTS : 58**

- dont « pour » : 58

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : TOURISME : travaux relatifs au remplacement de la passerelle d'Aunac-sur-Charente et demande de financement

Le jeudi 20 Mars 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 14 Mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'AIGRE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAUULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – DE LUSTRAC Jean-Marc - ROUMAGNE Magalie - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - HENTRY Jimmy - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine - CLAUDAUD Gérard - TEILLET Anne MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

Pouvoirs :

1-COMBAUD Alain pouvoir à MICHONNEAU Patrick

2 CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse

3-CRINE Jean-Jacques pouvoir à CROIZARD Christian

4-CHABAUTY James pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc

5-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

6-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à BOIREAUD Ph.

7-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à BERTRAND D.

8-TURLOT Françoise pouvoir à CLAUDAUD Gérard

9- PINTUREAU Romain pouvoir à KAUD Pascal

10- SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

11- GOYAUD Philippe pouvoir à JÉROME Géraldine

Absents/excusés : BOUYSSSET Céline – FLAUD Yves - MAHÉ Jacques – ROULAUD Jean-Jacques - CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - PINGANAUD Paul - SEMON Laura - BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : TOURISME : travaux relatifs au remplacement de la passerelle d'Aunac-sur-Charente et demande de financement

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture rappelle que la Communauté de communes du Pays Manslois a implanté en 2012 une passerelle qui permet d'enjamber le cours de la Charente sur la commune d'Aunac/Charente, au lieu-dit « le petit Magnérit ». Cette passerelle est venue remplacer une passerelle béton. La volonté des élus était de permettre une continuité de la pratique de l'activité randonnée pédestre ainsi que nautique. La construction de cette passerelle avait fait l'objet d'une déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau.

Cette passerelle se trouve sur un chemin rural inscrit au PDIPR ainsi que sur le chemin de randonnée « *le Sentier des Bords de Charente* » qui relie les 2 communes de Lichères et Aunac/Charente (Moutonneau et Aunac). Ce sentier est un des plus emprunté non seulement par les locaux mais également par les touristes. En effet ce circuit figure sur la fiche de randonnée éditée par la Communauté de communes et il est également en partie utilisé dans le cadre d'un parcours de Géocaching Terra Aventura dont la fréquentation est croissante. La passerelle initialement installée a fait l'objet à de nombreuses reprises par les services techniques de changements de planches en bois défectueuses, de consolidations ou de rajouts de systèmes antidérapant pour une plus grande sécurité des utilisateurs. Un diagnostic sanitaire a été réalisé par l'entreprise à l'origine de sa fabrication. Le constat a été fait en 2024 que cette passerelle est devenue dangereuse et devait être remplacée.

L'inscription du chemin au PDIPR, de même que sa valorisation en sentier de randonnée permet de solliciter le Département de la Charente ainsi que la Région Nouvelle-Aquitaine sur les fonds européens au titre de l'approche territoriale FEDER.

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Coût	Intitulé	Coût
Dépose et achat nouvelle passerelle	50 000,00 €	Subvention Département Charente 50%	25 000,00 €
		Subvention FEDER 30%	15 000,00 €
		Autofinancement	10 000,00 €
TOTAL	50 000,00 €		50 000,00 €

Nota : le budget proposé prévoit la dépose de l'ancienne passerelle et la fabrication et pose de la nouvelle structure.

Monsieur le Vice-Président propose d'approuver le lancement de l'opération, d'approuver le plan de financement et propose de solliciter les financements précités auprès des partenaires publics.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'INSCRIRE les crédits afférents au titre du budget primitif 2025 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter l'aide financière du Département de la Charente d'une part et de la Région Nouvelle-Aquitaine, au titre des fonds européens, d'autre part ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

